

# *Ruo Patentes y Marcas*

*C/Padre Recaredo de los Ríos 30, entlo.*

*03005 Alicante (España)*

*info@ruopatentesymarcas.com*

[www.ruopatentesymarcas.com](http://www.ruopatentesymarcas.com)

---

Actualisé 01/03/2017

## MARQUES AU VENEZUELA

### DOCUMENTS REQUIS

- Les données complètes du demandeur (nom, adresse et nationalité).
- Une copie de la marque.
- Liste des produits ou des services pour lesquels l'enregistrement de la marque est demandé.
- Un pouvoir notarié et légalisé soit devant le consul du Venezuela soit avec l'Apostille de La Haye.

### PROCÉDURE

Après le dépôt de la demande de marque, l'Office procède à l'examen de la demande. Ensuite, la demande est publiée dans la presse nationale et plus tard au Journal officiel. La publication de la demande ouvre un délai d'opposition de 30 jours.

Ensuite, l'Office procède à l'examen au fond de la demande. Si aucune opposition n'est formée, l'échelle de temps moyen entre la demande et l'enregistrement de la marque est d'environ 3 mois.

### OBSERVATIONS

- La marque est valable pour une période de 15 ans à compter de la date d'enregistrement.

Veillez noter que le contenu de ce site vise uniquement à fournir de l'information générale et ne constitue pas un avis juridique. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour des décisions ou des mesures prises sur la base des informations figurant sur ce site sans consultation directe.